

# des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le TREIZE SEPTEMBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le sept septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
Mme Lucie LITTOZ, et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE et Adjoint  
MME Margaret GOURDIN, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Mylène FORESTIER a donné procuration à M. Chapet  
Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Millet-Ursin  
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Gourdin  
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Chatelain-Cadet  
Mme Pauline DEPOMMIER a donné procuration à M. Demaison.  
M. Marc BERTON a donné procuration à M. Recoque  
M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE absente.  
M. Hubert BERTHOLLET absent.  
M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

## LE MAIRE EXPOSE

Les communes de DOUSSARD, LATHUILE et CHEVALINE ont constitué un groupement de commande en 2015 afin d'organiser la viabilité hivernale sur leur territoire. L'imbrication du territoire de ces trois collectivités, avec de nombreuses voies communes a justifié de recourir à une même entreprise.

Depuis cette date, l'organisation de ce marché a remporté un franc succès et les parties ont souhaité renouveler cette organisation dans la cadre d'un nouveau marché de viabilité hivernale. Par ailleurs, conformément à la Loi NOTRe, la compétence de gestion des zones d'activités a été transférée à la CCSLA qui a notamment la charge de l'entretien des voiries des zones d'activités du territoire intercommunal. Ainsi, la CCSLA, en 2019 a rejoint le groupement de commandes de viabilité hivernale afin de profiter des prestations mises en place sur les communes membres du groupement de l'intercommunalité et souhaite poursuivre son partenariat.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques et financières pour la réalisation de la prestation de déneigement il est souhaité recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes entre les 4 collectivités.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2312-6 du Code de la Commande Publique ;

VU le projet de convention de constitution d'un groupement de commandes pour la viabilité hivernale ayant reçu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 017 septembre 2023.

## APRES AVOIR DELIBERE

**DECIDE, à la majorité : 14 voix contre – 0 abstention – 10 voix pour.**

**DE REJETTER** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la réalisation des travaux de viabilité hivernale avec les collectivités de Chevaline, Lathuile et la CCSLA.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

M. Stéphane RECOQUE

Le Maire,

Michel COUTIN,

N° 2023-061

Constitution d'un groupement de commande entre les communes Chevaline, Doussard, Lathuile et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy en vue de la réalisation des travaux de viabilité hivernale

